

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 08 MARS 2016

L'an deux mil seize, le huit mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard PARENT, Maire.

Etaient présents : PARENT Gérard, BIGARRE Marie-Josèphe, LEGRAND Céline, LECONTE Nathalie, DEFRES Jeremie, DELANGE Guy, LECLERC Laure, formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé : LEROY Guillaume.

Absents : RUEL Denis, LEBLOND Patricia.

Secrétaire de séance : LECONTE Nathalie.

Indemnités de fonction du Maire :

M. le Maire informe que suite à l'article 3 et 18 de la loi n°2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux de leur mandat, les maires bénéficient automatiquement, à compter du 1^{er} janvier 2016, des indemnités de fonctions fixées selon le barème prévu à l'article L2123-23 du code général des collectivités locales. Soit pour une commune de moins de 500 habitants, une indemnité de 17% de l'indice 1015 (397 habitants à Anneville).

Compte tenu de cette obligation, le conseil municipal, décide à l'unanimité de fixer à compter du 1^{er} janvier 2016, date d'application de la loi, le montant de l'indemnité pour l'exercice effectif des fonctions de maire à 17% de l'indice brut 1015.

Subventions communales 2016 :

M. le Maire présente les nombreuses demandes de subventions reçues en mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, d'accorder les subventions suivantes pour l'année 2016, sous réserve d'avoir les statuts, les bilans des associations :

- Amicale des sapeurs-pompiers du Val de Saire :	30 €
- Téléthon 2015 :	50 €
- Club des Aînés d'Anneville :	155 €
- Association des parents d'élèves du RPI Réville/Anneville :	80 €
- Comité des fêtes (Noël des enfants) :	350€

Pour les associations sportives, un montant de 25€ sera versé par adhérent sous réserve, d'avoir les statuts, ou le compte rendu de l'assemblée générale annuelle, les bilans et la liste des adhérents.

Ces dépenses seront imputées, à l'article 65748, du BP 2015.

Subventions Ecoles privées 2016 : M. Defres, et Mmes Legrand et Leconte se retirent des délibérations et du vote.

M. le Maire informe que pour l'année scolaire 2015-2016 il y avait 13 élèves de la commune qui sont scolarisés à l'école Sainte Marie Madeleine à Barfleur. En 2015 une subvention de 220€ par enfant était versée pour la participation aux frais de scolarité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte à l'unanimité de verser une subvention de 456€ par élève, à l'école Sainte Marie Madeleine de Barfleur, ce montant correspondant au coût moyen départemental, et autorise M. le Maire à signer toute pièce nécessaire à cette délibération. Cette dépense sera imputée à l'article 65748 du BP 2015.

Indemnité gardiennage de l'église 2015 :

Après avoir pris connaissance de la circulaire du 29 mai 2013 relative aux indemnités de gardiennage des églises communales, précisant que le plafond indemnitaire applicable au gardien résidant dans la commune est de 474.22 €, pour un gardien non résidant dans la commune le plafond est de 119.55 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à la majorité de verser à hauteur de 119.55 € l'indemnité de gardiennage de l'église pour l'année 2015 à l'Abbé Tournerie résidant à Quettehou, et autorise M. le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de cette délibération. Cette dépense sera imputée à l'article 6282 du BP 2016.

Prêt de salle :

M. le Maire présente le courrier de l'association de jumelage Réville/Hambledon, concernant une demande de location de la salle communale pour le samedi 4 juin pour organiser un repas.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, autorise à l'unanimité, le prêt de la salle communale pour le samedi 4 juin à l'association de jumelage Réville/Hambledon.

Commission d'appel d'offre :

M. Gérard PARENT, Mme BIGARRE Marie-Josèphe, M. DEFRES Jeremie, M. DELANGE Guy

Informations et questions diverses :

- Comptage des véhicules « le Paquet », vitesse moyenne entre 47 et 52 km/h, pour 660 véhicules/jour.
- Lancement appel d'offre voirie le 24/02/2016, réception des offres 24/03/2016 à 11h, dossier en mairie.
- SAG de Quettehou, nouveau bureau.
- Projet de fleurissement du bourg.
- Lundi 14 mars, réunion d'information entre les riverains du hameau Gilles, la commune et le département, suite aux inondations d'août dernier.



Ainsi délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Gérard PARENT.

